

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1366

présenté par

Mme Pic, Mme Thomin, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la dix-septième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 37 :

« 300 Jaguar ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à fixer le nombre de véhicules Jaguar à 300 à l'horizon 2030. A l'origine, l'armée française souhaitait remplacer ses chars légers à roues AMX-10 RC et ERC-90 Sagaie arrivés en fin de vie par un nouveau char léger, plus performant et mieux protégé, à l'horizon 2024. La précédente LPM 2019-2025 prévoyait 300 Jaguar à l'horizon 2030, signe que les armées et les industriels concernés pouvaient respecter cette cadence. Le présent projet de LPM 2024-2030 fixe le nombre de blindés médians Jaguar à 200 et

décale de 33% la cible initiale de 2030 à 2035. Le présente amendement propose donc de revenir à la cible telle qu'elle a été fixée par la précédente LPM pour 2030.